

Autour de la Grande Guerre

Le Vaucluse, comme l'ensemble des départements de l'arrière, a été touché par les événements de la Grande Guerre. Les documents publics mais aussi privés en témoignent.

Les archives conservent des documents qui permettent de découvrir ce qu'a pu être la vie des Vauclusiens, civils et militaires, lors de la Première Guerre mondiale. Elles vous en proposent ici une sélection sous forme d'extraits, de détails.

Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à naviguer dans le [guide des sources](#) élaboré par les archives départementales de Vaucluse à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre.

Autour de la Grande Guerre





DEBOUT DANS LA TRANCHÉE
QUE L'AURORE ÉCLAIRE, LE SOLDAT
RÊVE À LA VICTOIRE ET À SON FOYER.
POUR QU'IL PUISSE ASSURER L'UNE

EMPRUNT DE LA LIBÉRATION

«J'appellerai cet Emprunt, l'*Emprunt de la Libération*. Cette libération nous la voulons et l'espérons complète dans le plus bref délai possible. Et je suis convaincu que pour cette tâche affluera l'argent de l'épargne française.»

L.-L. KLOTZ,
Ministre des Finances.

RENTE FRANÇAISE 1918

Émise au prix de 70 fr. 80 pour 4 francs de rente,
rapportant 5 fr. 65 %

EXEMPTÉ D'IMPÔTS

À l'abri de toute conversion pendant 25 ans, comportant
une prime de remboursement de 29 fr. 20 pour un mon-
tant nominal de 100 francs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
du 20 Octobre au 24 Novembre 1918

LA BANQUE DE FRANCE admettra cette rente en garantie d'escompte et d'avances.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES PARTOUT

Caisse Centrale du Trésor (Pavillon de Flore), Trésoreries Générales, Recettes des
Finances, Bureaux de l'Enregistrement, Bureaux de Poste, Caisse des Dépôts



“ Allons ! relevons la tête !
Ce pays se sauvera une fois de plus lui-même ! ”

(Discours de M. Raoul PÉRET, Ministre des Finances.)

AVIS

Le Maire de la Ville d'Avignon

Rappelle aux COLPORTEURS et VENDEURS de JOURNAUX et PUBLICATIONS qu'il leur est ABSOLUMENT INTERDIT, sur la Voie Publique et dans les Etablissements Publics, de crier autre chose que le titre du JOURNAL ou de la PUBLICATION.

Toute infraction à la Loi sera sévèrement réprimée.

Avignon, le 4 Août 1914.

ARRÊTÉ

Enjoignant aux Boulangers de ne fabriquer et de ne mettre en vente que du Pain rond et plat.

NOUS, Maire de la Ville d'Avignon,

Vu la loi des 19-22 juillet 1791 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Attendu que par suite de la mobilisation générale, la boulangerie éprouve de la difficulté pour assurer la fabrication du pain dans les conditions ordinaires ;

Attendu qu'il est du devoir de l'Administration Municipale d'assurer par tous les moyens propres à faciliter la boulangerie, l'alimentation première de la population,

Arrêtons :

ART. 1^{er}. — Jusqu'à nouvel ordre les boulangers ne devront fabriquer et mettre en vente que du pain rond et plat de 400 à 500 grammes.

ART. 2. — Les boulangers sont tenus d'avoir leurs magasins constamment approvisionnés de pains ronds et plats.

ART. 3. — Il est interdit aux boulangers d'exposer en vente du pain de mauvaise qualité ou n'ayant pas le degré de cuisson nécessaire et de vendre comme pain de 1^{re} ou de 2^{me} qualité du pain inférieur à ces qualités respectives.

ART. 4. — Les contraventions aux prescriptions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

R

Pas de certif. prov. (5^e dépôt)

Brochier

Noms : *Simé Louis Alexandre* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

le 27 août 1892, à *Bordeaux*, canton
it, département de la *Drôme*, résidant
Apt, canton du dit, département
recluse, profession de *comptable* 1928
Jacques *Henri* et de *feue Pontal Louise Joséphine* domiciliés
Apt, canton du dit, département de *Vaucluse*.

Chef de bureau 1934

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.

crit sous le n° *13* de la liste du canton d'*Apt*.
ssé dans la *1^{re}* partie de la liste en 1913.
ssé dans la *1^{re}* partie de la liste en 1914.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

proposé au 5^e dépôt des Equipages de la flotte à compter du 8 septembre 1914 -
e au corps le 9 septembre 1914 -
au Ordre : *pourvoir le 14 Août 1911 - Matelot 3^e classe fourrier*

Numéro matricule du recrutement : *13*

Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux *châtains foncés*, Yeux *gris*
Front *ordinaire*, Nez *ordinaire*
Visage *ovale*, Renseignements physionomi
complémentaires : "

Taille : 1 mètre *60* centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières : "

Degré d'instruction : *3*

CORPS D'AFFECTATION.

Armée active. *5^e dépôt des Equipages de la flotte à Boudon -*

serve ivo. *5^e dépôt des Equipages de la flotte Boudon*

NUMÉROS

au CONTRÔLE spécial. MATR ou répet

609

20

Croux
Prénoms : *Roger Gustave* Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.
le *22 Mai 1893*, à *Villelaure*, canton *Badenetz*, département d'*Auvergne*, résidant *Villelaure*, canton de *Badenetz*, département *Auvergne*, profession de *cultivateur* et de *Toussaint Antoinette* mariés domiciliés *Villelaure*, canton de *Badenetz*, département d'*Auvergne*

Pris à *Lezay/1937*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
écrit sous le n° *30* de la liste du canton de *Badenetz*
classé dans la *1*° partie de la liste en 1913.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
corps au 10^e Rég^t de cuirassiers à compter 28 novembre 1915. Arrivé au corps le 28 novembre 1915. Passé au 99^e rég^t d'infanterie par D^m M^{lle} 14 août 1915 n° 11946. 1/11^e B^{de}, au 157^e Régiment d'Infanterie.

Numéro matricule du recrutement : *1517*

Classe de mobilisation : *+ Inc. 2^e Réservé cat 58*

SIGNALEMENT.
Cheveux *châtains*, Yeux *châtains*
Front *large*, Nez *rectiligne*
Visage *ovale*, Renseignements physiologiques complémentaires : _____

Taille : 1 mètre *78* centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.
Marques particulières : _____

Degré d'instruction : *2*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou à répertoirer
Armée active. 10 ^e Rég ^t de cuirassiers à Lyon		244
99 ^e rég ^t d'Infanterie à Niamey		1084
157 ^e Rég ^t d'Infanterie		1316
115 ^e Rég ^t d'Artillerie lourde		1307





TIONAL

TANT

EMENTAL

USE

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 14.989

CARTE DU COMBATTANT

DÉLIVRÉE A

M. *Wachard*

Prenoms

Amat

Domicile :

Le Thor

Né le

21 Janvier 1888

A

Quarante

Dép'

Hérault

A

AVIGNON

le

15 OCT 1930

Le Président du Comité départemental
du Combattant

Le Titulaire,

Le chef du service administratif

Flaw

REPUBLIQUE FRANÇAISE MARINE NATIONALE



RECRUTEMENT
DE

L'ARMÉE DE MER

CORPORATION DES JEUNES SOLDATS DANS LES ÉQUIPAGES DE LA FLOTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA GUERRE



TROUPES COLONIALES
AVANTAGES

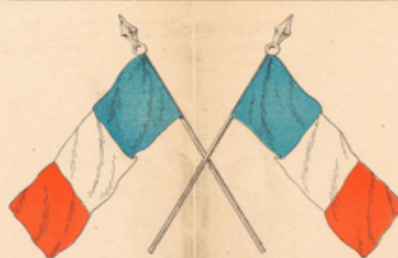
ASSURÉS PAR LA LOI

X ENGAGÉS ET RENGAGÉS DES TROUPES COLONIALES

(Loi de recrutement du 21 mars 1903, modifiée le 10 juillet 1907)

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE



MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVANTAGES

ASSURÉS PAR LA LOI



X ENGAGÉS VOLONTAIRES ET AUX RENGAGÉS
DES CORPS DE CAVALERIE ET DES BATTERIES D'ARTILLERIE A CHEVAL

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le militaire, lié au service pour trois ans, a droit à une haute-payé la troisième année;

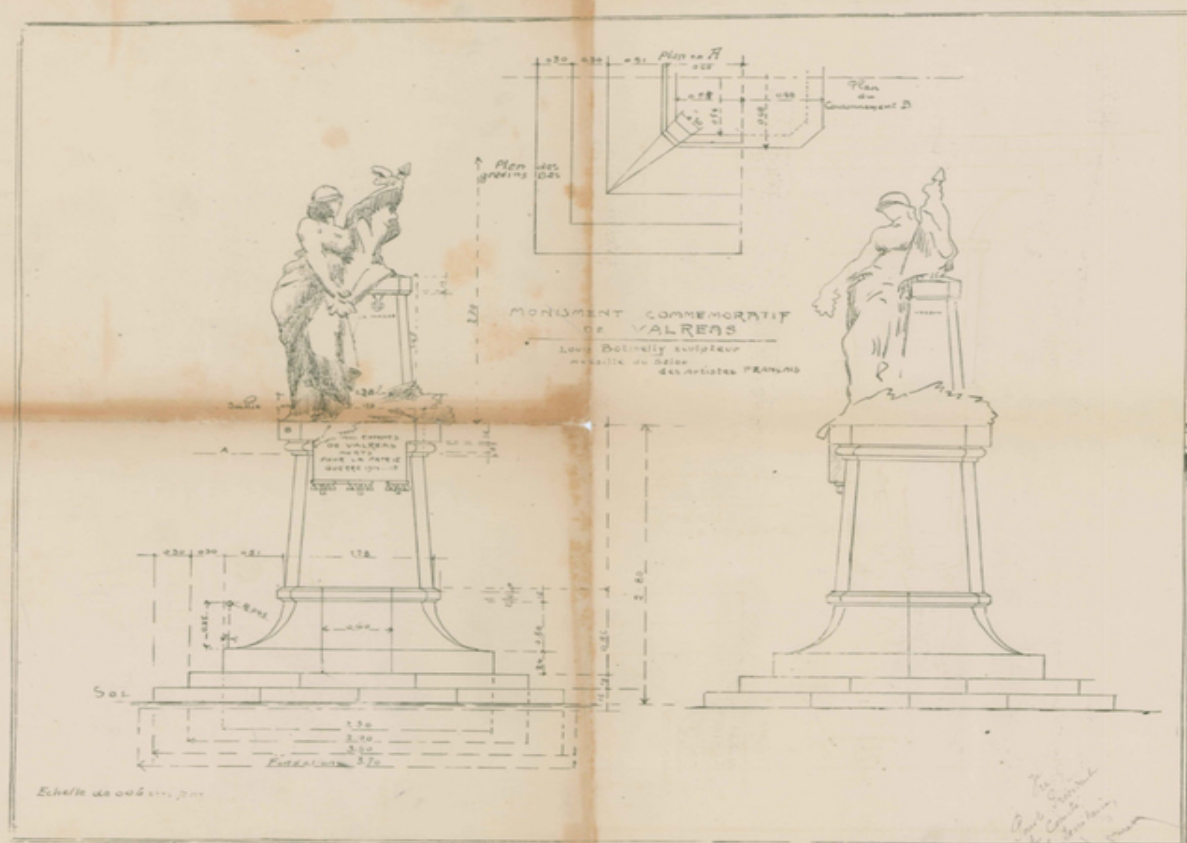
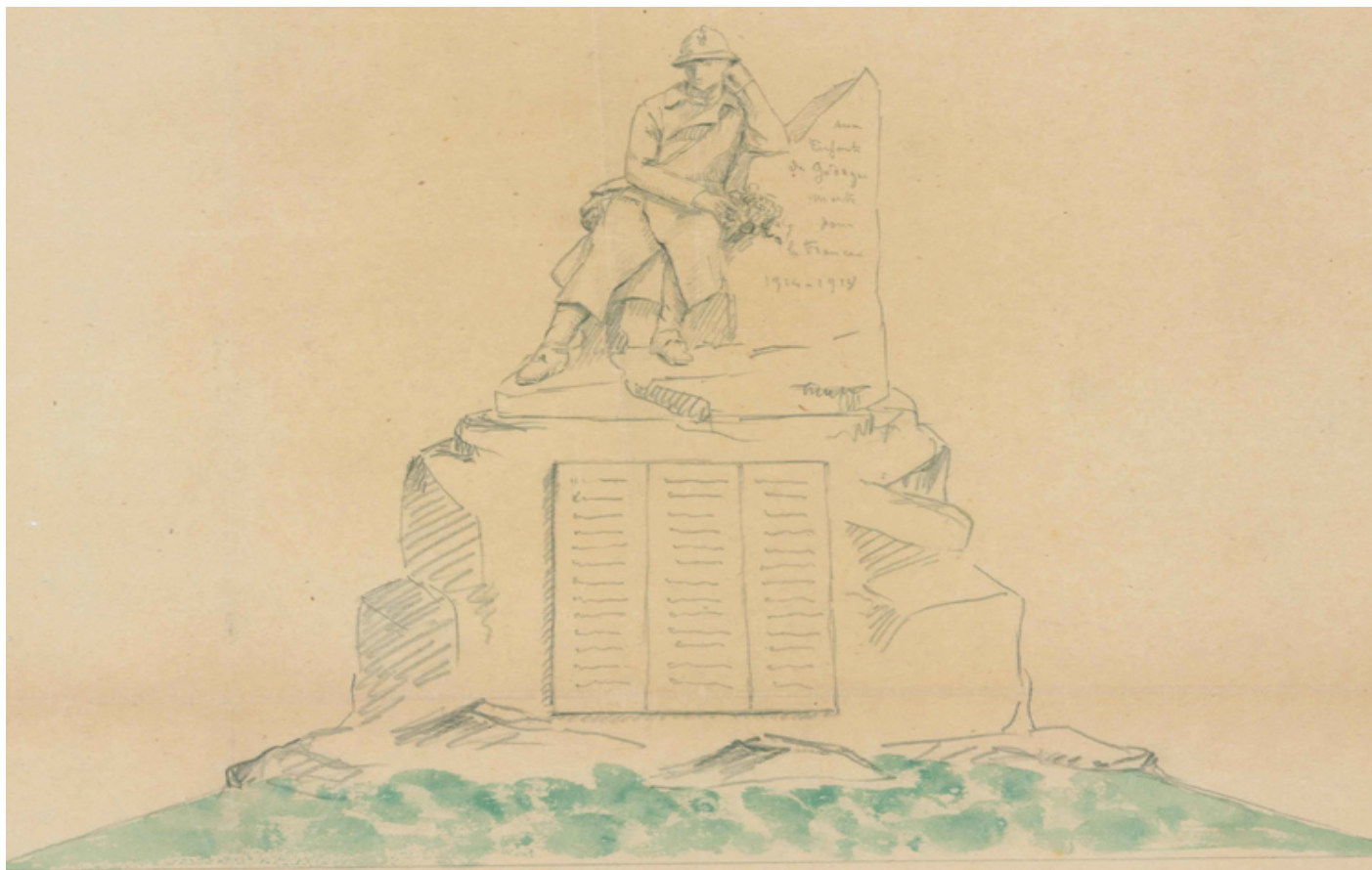
Le militaire, lié au service pour quatre ans, a droit à une haute-payé la troisième et la quatrième année; il reçoit en outre une prime en cas de licenciement pour avoir obtenu un emploi rétribué par l'État;

Le militaire, lié au service pour cinq ans, a droit à une haute-payé les troisième, quatrième et cinquième années; il reçoit en outre une double prime en cas de licenciement pour avoir obtenu un emploi rétribué par l'État.

S ET FORMALITÉS
A REMPLIR
RÉGLEMENTS VOLONTAIRES.

AVANTAGES PÉCUNIAIRES ACCORDÉS AUX ENGAGÉS VOLONTAIRES.

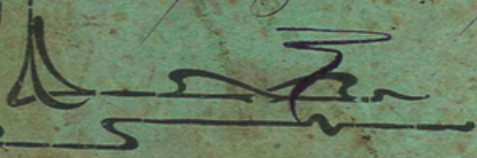
EMPLOIS RÉSERVÉS





L'ARMÉE FRANÇAISE. — Artillerie de Forteresse. — Une Batterie de 95 m/m. — LL.

TABLE DE MULTIPLICATION			4 fois 0 font 0	7 fois 0 font 0
1 fois 0 fait 0	4 — 1 — 4	7 — 1 — 7	4 — 2 — 8	7 — 2 — 14
1 — 1 — 1	4 — 3 — 12	7 — 3 — 21	4 — 4 — 16	7 — 4 — 28
	4 — 5 — 20	7 — 5 — 35	4 — 6 — 24	7 — 6 — 42
	4 — 7 — 28	7 — 7 — 49	4 — 8 — 32	7 — 8 — 56
	4 — 9 — 36	7 — 9 — 63		
2 fois 0 font 0	5 fois 0 font 0	8 fois 0 font 0		
2 — 1 — 2	5 — 1 — 5	8 — 1 — 8		
2 — 2 — 4	5 — 2 — 10	8 — 2 — 16		
2 — 3 — 6	5 — 3 — 15	8 — 3 — 24		
2 — 4 — 8	5 — 4 — 20	8 — 4 — 32		
2 — 5 — 10	5 — 5 — 25	8 — 5 — 40		
2 — 6 — 12	5 — 6 — 30	8 — 6 — 48		
2 — 7 — 14	5 — 7 — 35	8 — 7 — 56		
2 — 8 — 16	5 — 8 — 40	8 — 8 — 64		
2 — 9 — 18	5 — 9 — 45	8 — 9 — 72		
3 fois 0 font 0	6 fois 0 font 0	9 fois 0 font 0		
3 — 1 — 3	6 — 1 — 6	9 — 1 — 9		
3 — 2 — 6	6 — 2 — 12	9 — 2 — 18		
3 — 3 — 9	6 — 3 — 18	9 — 3 — 27		
3 — 4 — 12	6 — 4 — 24	9 — 4 — 36		
3 — 5 — 15	6 — 5 — 30	9 — 5 — 45		
3 — 6 — 18	6 — 6 — 36	9 — 6 — 54		
3 — 7 — 21	6 — 7 — 42	9 — 7 — 63		
3 — 8 — 24	6 — 8 — 48	9 — 8 — 72		
3 — 9 — 27	6 — 9 — 54	9 — 9 — 81		


 CARNET
Menus
 APPARTENANT
 à la *poquette des*
Officiers de
L'Armée C 15/6


10 octobre 1914

Le matin

matin

Porc d'œufs sans
Pois de veau rôti
Moules au beurre
Fromage
Fruits
café

Soir

Potage St. Germain
Haricots sautés
Côtelette grillée
Compote
Fromage
Fruits

Le soir
Porc d'œufs
Pois de veau
Moules au beurre
Fromage
Fruits
café





VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON